

AVIS VOTÉS AU CHSCT DU 25/01/2019

COLLEGE BIENVENU MARTIN (AUXERRE) :

Avis n°1 : Le CHSCT 89 demande le contrôle des installations électriques de l'annexe Bienvenu Martin et leur mise en conformité si nécessaire.

Avis n°2 : Le CHSCT 89 demande instamment les résultats du dernier DTA concernant la présence d'amiante dans les locaux de l'annexe Bienvenu Martin ainsi que la réalisation d'un nouveau diagnostic suite aux travaux de rafraîchissement de décembre 2018. (décret 2011-629 du 3 juin 2011).

Avis n°3 : Le CHSCT 89 demande la pose sans délai d'extincteurs, la mise en place d'un système d'alerte incendie/intrusion dans l'annexe Bienvenu Martin selon l'article R123-11 du code de la Construction et de l'Habitation.

Avis n°4 : Le CHSCT 89 demande l'installation de bâtiments préfabriqués adaptés à l'enseignement sur le site même du collège Bienvenu Martin, en concertation avec les personnels.